

PROTOCOLE DE SANTÉ MENTALE

LYCÉE JEAN DUPUY

version "Personnels"

Du repérage à la prise en charge des élèves en situation de souffrance psychique

PRÉAMBULE

Le présent protocole vise à structurer le parcours de repérage et de prise en charge des élèves du lycée Jean Dupuy en situation de souffrance psychique. Il définit les rôles de chaque acteur, organise le circuit d'alerte et de communication, et garantit le respect de la confidentialité des informations.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Faciliter le repérage précoce des signes de souffrance psychique chez les élèves
 - Organiser un circuit d'alerte et de prise en charge efficient et adapté à l'urgence des situations
 - Clarifier le rôle de chaque membre de la communauté éducative selon son domaine d'expertise
 - Assurer une communication structurée avec les familles
 - Garantir la confidentialité des informations tout en permettant une prise en charge coordonnée
 - Proposer des actions de prévention collective visant à promouvoir le bien-être de tous les élèves
-

I. DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

Analyse des passages à l'infirmerie scolaire liés à des troubles de santé mentale

Les données recueillies font état d'une augmentation significative des consultations à l'infirmerie scolaire pour des motifs relevant de la santé mentale :

Le nombre d'élèves suivi en état de mal être avéré :

- année scolaire 2024/2025 : 122 élèves
- fin janvier 2026 : 100 élèves au 29/01/2026 dont 20 élèves pris en charge (hospitalisation) au CMP de Lannemezan

Cette progression constante témoigne d'une vulnérabilité croissante de nos élèves et justifie la mise en œuvre d'un dispositif structuré de repérage et d'accompagnement.

Rapport d'Enquête via un questionnaire : Climat Scolaire et Santé Mentale

Échantillon : 1186 élèves interrogés (2de à Terminale)

Filières : Générale, Technologique (STI2D, STD2A) et Professionnelle.

1. Un constat alarmant sur la pression scolaire

Le chiffre le plus critique de cette enquête est sans appel : 70 % des élèves déclarent ressentir une pression forte liée aux notes. Ce résultat indique que l'évaluation n'est plus perçue comme un outil de progression, mais comme un facteur d'anxiété majeur. Cette pression ne se limite pas à la salle de classe, elle s'insinue dans la vie privée des lycéens.

2. Sommeil et Angoisse : Des indicateurs au rouge

L'impact sur la santé physique et mentale est quantifiable :

- 42 % de troubles du sommeil : Près d'un élève sur deux a des difficultés régulières à s'endormir ("Toujours" ou "Souvent"). Ce déficit chronique de sommeil nuit directement aux capacités cognitives et à la régulation émotionnelle.
- 27 % d'angoisse matinale : Plus d'un quart des élèves éprouvent de l'anxiété avant même de franchir le portail du lycée.

3. Analyse critique

Bien que l'enquête couvre un large spectre (filières pro et techno incluses), ces chiffres révèlent un paradoxe éducatif : alors que l'institution vise l'épanouissement et la réussite, elle génère un stress qui paralyse une partie significative de l'effectif.

- La fatigue n'est plus une variable ajustable, c'est un état permanent pour 42 % de vos élèves.
 - L'angoisse matinale suggère un rejet précoce du cadre scolaire pour 320 élèves environ (sur l'échantillon total).
-

II. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE RESSOURCE EN SANTÉ MENTALE

L'équipe ressource constitue le pivot du dispositif. Elle est structurée autour de personnels aux compétences complémentaires.

2.1 Personnels psycho-sociaux et de santé (experts)

Ces personnels constituent le cœur de l'équipe ressource et détiennent l'expertise en matière de santé mentale. Ils assurent aux élèves un parcours de santé cohérent et la mise en œuvre de mesures appropriées.

Médecin scolaire

- Réalise les évaluations médicales approfondies
- Oriente vers les structures de soins spécialisées si nécessaire
- Assure le suivi médical des élèves identifiés
- Conseille l'équipe ressource sur les aspects médicaux

Infirmière scolaire

- Accueille les élèves en souffrance en première intention
- Effectue une écoute active et une évaluation initiale de la situation
- Prodigue les premiers soins et le soutien psychologique de proximité
- Alerte les autres membres de l'équipe ressource selon le degré d'urgences
- Assure le suivi infirmier des élèves accompagnés
- Dirige vers les professionnels extérieurs en lien avec les familles (psychologue, psychiatre, dispositif mon soutien psy, médecin traitant, ...) ou appelle le 15 si l'élève nécessite de voir un psychiatre en urgence

Assistante de service social

- Évaluent la dimension sociale et familiale de la situation
- Accompagnent les familles dans leurs démarches
- Orientent vers les dispositifs sociaux et médico-sociaux externes
- Assurent le lien avec les services départementaux compétents

Psychologues de l'Éducation nationale

- Participent à l'évaluation des problématiques de santé mentale
- Évaluent et suivent l'évolution des troubles et de leur prise en charge
- Accompagnent l'élève et sa famille vers les structures d'aide et de soutien.
- Conseillent des équipes pédagogiques sur les accompagnements à mettre en œuvre.

2.2 Personnels référents “repères en santé mentale”

Formés au repérage d'élèves en difficulté santé mentale, ces personnels constituent des relais essentiels au sein de la communauté éducative.

- **Madame CAUSSARIEU**, Conseillère Principale d'Éducation
- **Madame CATHALOGNE**, enseignante d'Histoire-Géographie

Missions :

- Contribuer au repérage des situations de souffrance
- Orienter les élèves et les familles vers les personnels experts
- Participer à l'élaboration et à l'évaluation des actions de prévention
- Participer à la sensibilisation de la communauté éducative aux enjeux de santé mentale

2.3 Collaborateurs de l'équipe ressource

Ces personnels volontaires apportent un soutien précieux au dispositif, notamment dans sa dimension collective et préventive.

- **Monsieur DALIER**, enseignant documentaliste
- **Monsieur TOMÉ**, Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)

Missions :

- Orienter les élèves vers les personnels “experts” et/ou “repères en santé mentale”
- Participer aux actions collectives de prévention
- Participer à la sensibilisation de la communauté éducative aux enjeux de santé mentale

III. LES ÉTAPES DU PROTOCOLE

ÉTAPE 1 : REPÉRAGE

Tout membre de la communauté éducative (enseignant, personnel administratif, AESH, personnel de vie scolaire, agent, parent d'élève, camarade) peut repérer des signes de souffrance psychique chez un élève.

Signes d'alerte possibles (liste non exhaustive) :

- Changement brutal de comportement ou d'attitude
- Isolement social, retrait relationnel
- addiction aux écrans
- les réseaux sociaux
- Absentéisme répété ou décrochage scolaire
- Manifestations anxieuses (crises d'angoisse, somatisations récurrentes)
- Troubles du comportement alimentaire
- Perturbation durable du sommeil
- Consommation de stupéfiants, d'alcool...
- Automutilations visibles et /ou avérées
- Discours ou écrits évoquant des idées suicidaires ou d'automutilation
- Tristesse persistante, pleurs fréquents
- Irritabilité, agressivité inhabituelle
- Passages répétés à l'infirmerie pour des motifs somatiques sans cause organique identifiée

ÉTAPE 2 : ALERTE

Dès qu'une situation de souffrance psychique est repérée, la personne qui a identifié les signes d'alerte doit en informer **sans délai** un membre de l'équipe ressource.

cf possibilité d'utiliser l'annexe 1 ou tout autre moyen (courriel, appel téléphonique...)

Le membre de l'équipe ressource sollicité assure la diffusion instantanée de l'alerte auprès de l'ensemble de l'équipe via le canal dédié, messagerie spécifique à l'adresse : santementale.0650027B@ac-toulouse.fr

Selon la situation, pour tout personnel :

En cas de situation préoccupante non urgente :

- Solliciter un membre de l'équipe ressource par le canal souhaité (fiche repérage Annexe1 ou courriel ou appel téléphonique...)

En cas de situation d'urgence (danger immédiat pour l'élève ou pour autrui) :

- Contacter immédiatement l'infirmière scolaire et/ou le/la CPE et/ou le chef d'établissement
- Composer le 15 (SAMU) et/ou le 18 (Pompiers) ou le 17 dans les cas spécifiques
- Ne jamais laisser l'élève seul

ÉTAPE 3 : ÉVALUATION

À réception de l'alerte, un membre "expert" de l'équipe ressource (personnel psycho-social ou de santé) procède à une évaluation de la situation dans les **48 heures maximum**. La prise en charge sera coordonnée et décidée à travers le groupe de discussion Olvid.

Cette évaluation comprend :

- Un entretien avec l'élève dans un cadre confidentiel et bienveillant
- Un recueil d'informations auprès de l'équipe pédagogique si nécessaire et avec l'accord de l'élève
- Une appréciation du degré d'urgence et de gravité de la situation
- L'identification des ressources mobilisables (familiales, amicales, associatives)

ÉTAPE 4 : SYNTHÈSE COLLÉGIALE

Une fois l'évaluation initiale réalisée, le protocole impose une phase de concertation pluridisciplinaire avant toute prise de décision opérationnelle. Cette étape vise à stabiliser le diagnostic en confrontant les regards pour éviter les biais d'analyse ou une action fragmentée.

- réunion de l'équipe ressource à la demande du personnel ayant reçu l'évaluation.
- Possibilité de s'appuyer aussi sur l'instance existante : le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) qui sera mobilisé spécifiquement pour la situation (format allégé si besoin en fonction des présents et des situations).
- Mise en commun des informations entre les personnels experts (santé, social, vie scolaire) et les personnels de direction.
- Finalité : Arbitrer la stratégie d'intervention sur la base d'un faisceau d'indices convergents, garantissant ainsi la pertinence et la proportionnalité de la réponse institutionnelle.

ÉTAPE 5 : RELATION AVEC LA FAMILLE

Sauf situation de danger imminent pour l'élève ou si le mineur est en danger au sein de sa famille (cas prévus par la loi), en fonction de la situation, les familles sont associées et accompagnées.

Cette démarche est engagée par un personnel "expert" psycho-social ou de santé, de préférence lors d'un entretien :

- Exposé de la situation observée de manière factuelle et bienveillante
- Proposition d'un plan d'accompagnement
- Association de la famille à la recherche de solutions
- Orientation vers des structures de soins si nécessaire

ÉTAPE 6 : MISE EN PLACE DE L'ACCOMPAGNEMENT

En fonction de l'évaluation réalisée et en concertation avec la famille et l'élève, un plan d'accompagnement personnalisé est élaboré par l'équipe ressource.

Accompagnement interne :

- Suivi régulier par l'infirmière scolaire
- Entretiens avec le psychologue de l'Éducation nationale
- Accompagnement social par l'assistant de service social
- Aménagements pédagogiques concertés avec l'équipe enseignante
- Référent adulte identifié au sein de l'établissement

Orientation externe :

- Consultation en centre médico-psychologique (CMP)
- Orientation vers le CIO, rencontre avec les psychologues EN
- Orientation vers un psychologue ou psychiatre libéral
- structures d'appui type Maison des Adolescents (MDA), ...
- Information sur les dispositifs d'aide (Fil Santé Jeunes, numéro national de prévention du suicide 3114, etc.)

ÉTAPE 7 : SUIVI ET COORDINATION

L'équipe ressource assure un suivi régulier de la situation, notamment lors du GPDS (invitation référents repères en santé mentale) :

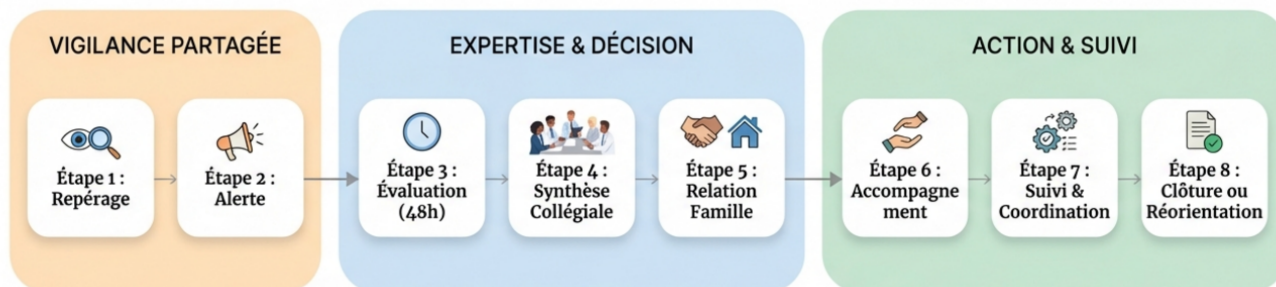
- Points d'étape avec l'élève et sa famille
- Coordination avec les professionnels de santé externes (avec accord écrit de la famille)
- Ajustement de l'accompagnement en fonction de l'évolution
- Information de l'équipe pédagogique des aménagements à prévoir (dans le respect de la confidentialité)

ÉTAPE 8 : CLÔTURE OU RÉORIENTATION

Lorsque la situation s'est stabilisée et que l'élève ne présente plus de signes de souffrance psychique, l'accompagnement peut être progressivement allégé puis clôturé, en concertation avec l'élève et sa famille.

Une réorientation ou une intensification de l'accompagnement peut être décidée en cas d'aggravation de la situation.

Vue d'Ensemble : Le Cycle de Vie du Protocole



IV. CIRCUIT DE COMMUNICATION ET RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ

4.1 Principes généraux

- La confidentialité est un principe absolu à toutes les étapes du protocole
- Seules les informations strictement nécessaires sont partagées avec les membres de l'équipe pédagogique
- Tout échange d'informations est effectué dans l'intérêt supérieur de l'élève
- La parole de l'élève est recueillie avec bienveillance et sans jugement

4.2 Communication avec les équipes pédagogiques

L'équipe ressource peut informer l'équipe pédagogique (professeur principal, équipe enseignante) qu'une attention particulière doit être accordée à un élève, sans dévoiler nécessairement la nature précise de sa situation.

Les enseignants sont invités à :

- Faire preuve de bienveillance renforcée
- Signaler tout comportement inhabituel au référent identifié
- Respecter les éventuels aménagements pédagogiques décidés

4.3 Communication avec les familles

Les familles sont associées et informées à chaque étape significative du protocole, dans le respect du secret professionnel et de l'intérêt de l'élève.

Les modalités de communication privilégiées sont :

- Entretien en présentiel ou par visioconférence
- Contact téléphonique pour les informations ne nécessitant pas d'entretien
- Courrier ou courriel pour les convocations et confirmations écrites

V. DIFFUSION ET ÉVALUATION DU PROTOCOLE

6.1 Information de la communauté éducative

Le protocole et l'existence de l'équipe ressource sont portés à la connaissance de tous par les moyens suivants :

Auprès des personnels :

- Présentation lors de la réunion de pré-rentrée
- Affichage en salle des professeurs, dans les bureaux des membres de l'équipe ressource, au service vie scolaire, au secrétariat de scolarité...
- Mise à disposition sur l'ENT dans l'espace personnel

Auprès des élèves :

- Information par les professeurs principaux en début d'année
- Affichage à l'infirmerie, au foyer des élèves, dans les salles de classe, aux étages de l'internat aux chambres des AED., aux salles d'étude, celle de l'internat et celle du lycée et au foyer.
- Publication sur l'ENT et envoi FLYER systématisé à tous les apprenants

Auprès des familles :

- Présentation lors de la réunion de rentrée
- Communication via l'ENT et le site internet de l'établissement

6.2 Évaluation et bilan

Un bilan annuel du fonctionnement du protocole est établi par l'équipe ressource et communiqué à la communauté éducative.

Ce bilan comprend :

- Le nombre de situations repérées et prises en charge
 - L'analyse des causes récurrentes identifiées
 - L'évaluation de l'efficacité du dispositif
 - Les propositions d'amélioration et les actions préventives à mettre en œuvre
-

VI. ACTIONS DE PRÉVENTION COLLECTIVE

Au-delà de la prise en charge individuelle, le protocole s'articule avec un programme d'actions collectives visant à promouvoir le bien-être de tous les élèves et à prévenir les situations de souffrance psychique.

6.1 Développement des compétences psychosociales

- Ateliers de gestion du stress et des émotions
- Séances d'éducation à la relation et à la communication bienveillante
- Lutte contre l'addiction aux écrans
- Programmes de prévention du harcèlement scolaire : dispositif Phare
- Actions de sensibilisation aux addictions et aux conduites à risque (produits illicites..)

6.2 Amélioration du climat scolaire

- Enquête annuelle de climat scolaire
- Formation des délégués de classe et des ambassadeurs programme PHare à l'écoute et à l'entraide
- Mise en place d'espaces de parole pour les élèves
- Actions favorisant le sentiment d'appartenance et la cohésion

5.3 Sensibilisation de la communauté éducative

- Conférences et ateliers pour les parents sur la santé mentale des adolescents
- Communication régulière sur les ressources disponibles via l'instauration d'une rubrique spécifique ENT et/ou Pronote

5.4 Coéducation avec les familles

- Réunions thématiques associant parents et élèves
 - Ateliers parents-enfants autour du bien-être
 - Cafés des parents animés par les personnels ressources
-

VII. ANNEXES

Annexe 1 : Fiche d'aide au repérage et d'alerte

FICHE D'AIDE AU REPÉRAGE D'ÉLÈVES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Cette fiche peut être remplie par toute personne, personnel de l'établissement, témoin d'un élève en situation de souffrance psychique.

En cas d'urgence, en cas de suspicion de risque de suicide, alertez un personnel expert ou appelez le 15.

Toutes les informations partagées via cette fiche seront traitées de manière confidentielle.

Élève concerné

Nom : à compléter

Prénom : à compléter

Classe : à compléter

Personne rédigeant la fiche

Nom : à compléter

Prénom : à compléter

Qualité : à compléter

Personnel "équipe ressource santé mentale" sollicité :

Nom : à compléter

Prénom : à compléter

Qualité : à compléter

Il n'est pas demandé d'explorer la situation, les symptômes, les habitudes de vie, mais simplement de décrire ce qui a été constaté, ce qui vous inquiète :

Vous avez l'impression que l'élève a des difficultés concernant le ou les Observations domaines suivants :

Sommeil : somnolence en journée, fatigue récurrente...

Alimentation : modifications de l'appétit, perte de poids ou prise de poids excessive...	
Santé physique : passages aux toilettes, à l'infirmerie, plaintes somatiques fréquentes/douleurs multiples...	
Affectif/émotionnel : tristesse, excitation, anxiété, instabilité, nervosité, agressivité...	
Scolaire : absentéisme, retards fréquents, fléchissement scolaire soudain, refus, rupture, phobie scolaire, échec scolaire...	
Comportemental : difficultés à faire face au quotidien, isolement, mutisme, relation de dépendance aux adultes, agressivité envers les autres ou soi-même, violence...	
Consommation excessive de produits/addictions (tabac, alcool, médicaments, cannabis...)	
Mal-être : attitude inquiétante, pensées suicidaires...	

Date transmission : à compléter

Annexe 2 : Numéros et Ressources utiles

1. Coordonnées des membres de l'équipe ressource

COURADE cyrille, Proviseur

mail : cyrille.courade@ac-toulouse.fr

Tel : 05 62 34.03.74

Cathalogne Myriam "repère santé mentale"

mail : myriamcathalogne@gmail.com

Tel : 06 64 24 19 81

Caussarieu Sylvie, "repère santé mentale"

mail : sylvie.caussarieu@ac-toulouse.fr

Tel : 05 62 34.03.74

MUSSOTTE Laetitia

Infirmière de l'Education Nationale

mail : laetitia.mussotte@ac-toulouse.fr

Tel : 05 62 34.03.74

Igor Marill, Cynthia Gaillabeau, Magali Cambou

Psychologues de l'éducation nationale, CIO de Tarbes

mail : igor.marill@ac-toulouse.fr / cynthia.gaillabaud@ac-toulouse.fr / magali.cambou@ac-toulouse.fr

Tel : 05.67.76.56.33

Antoinette-clet carmise, assistante sociale

mail : carmise.antoINETTE-clet@ac-toulouse.fr

carmise.antoINETTE-clet@ac-toulouse.fr

Dalier Mickaël

Mail : mickael.dalier@ac-toulouse.fr

Tel : 05 62 34.03.74

TOMÉ Richard (Ricardo), AESH

mail : richard.tome@laposte.net

Tel. : 06 64 23 68 10

2. Numéros spécifiques

Numéros d'urgence :

- SAMU : 15
- Police/Gendarmerie : 17
- Numéro d'urgence européen : 112
- Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236 (gratuit, anonyme, 7j/7, 9h-23h)
- 3114 : Numéro national de prévention du suicide (gratuit, 24h/24, 7j/7)
- 119 : Enfance en danger (gratuit, 24h/24, 7j/7)
- 3114 (Numéro national de prévention du suicide)

Structures de soins locales :

Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Les CMP sont organisés par secteurs géographiques et par tranches d'âge.

- **CMP Enfants et Adolescents (Tarbes) :**
 - **Adresse :** 1 rue Théophile Gautier, 65000 Tarbes
 - **Téléphone :** 05 31 04 00 17
 - **CMP Adultes - Camille Claudel (Tarbes) :**
 - **Adresse :** 13 rue Nansouty, 65000 Tarbes
 - **Téléphone :** 05 62 56 67 40 (ou 05 62 56 67 55 pour les rendez-vous)
 - **Autres antennes (Enfants/Ados) :**
 - **Lourdes :** 3 rue Anselme Lacadé – 05 62 99 55 40
 - **Bagnères-de-Bigorre :** 22 rue des Pyrénées – 05 31 04 00 18
 - **Lannemezan :** 34 boulevard des Tilleuls – 05 31 04 00 14
-

● **Maison des Adolescents (MDA 65)**

Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les jeunes de 11 à 21 ans.

- **Siège (Tarbes) :**
 - **Adresse :** 4 avenue du Régiment de Bigorre, 65000 Tarbes
 - **Téléphone :** 05 62 99 54 40
 - **Antenne de Lourdes :**
 - **Adresse :** 3 rue Anselme Lacadé, 65100 Lourdes (Permanences le mercredi après-midi)
-

● **Service de Psychiatrie Infanto-Juvénile**

Ce service regroupe les unités de soins spécialisées pour mineurs (CMP, Hôpitaux de jour, CATTP).

- **Pôle Psychiatrie Infanto-Juvénile (Direction/Secrétariat) :**
 - **Adresse :** Rattaché aux Hôpitaux de Lannemezan, 644 route de Toulouse, 65300 Lannemezan
 - **Téléphone :** 05 62 99 55 55 (Standard général)
- **Centre Psychothérapique pour Enfants (Tarbes) :**
 - **Adresse :** 6 rue Nansouty, 65000 Tarbes
 - **Téléphone :** 05 31 04 00 19

Protocole adopté par le conseil d'administration du lycée Jean Dupuy le.....

Signature du chef d'établissement

Annexe 3 :

Dispositif Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

pour les personnels du lycée Jean Dupuy

Le lycée Jean Dupuy s'inscrit dans la démarche académique de prévention des risques psychosociaux.

De quoi s'agit-il ?

L'objectif est d'accompagner un-e collègue en difficulté psychique, au même titre qu'on interviendrait pour un malaise physique.

ce dispositif EST :

- Une aide immédiate pour stabiliser une situation de détresse.
- Le développement de compétences relationnelles pour engager le dialogue.
- Une passerelle pour orienter la personne vers les professionnels compétents (médecine du travail, psychiatres, services d'urgence).

ce dispositif N'EST PAS :

- Un outil de diagnostic médical.
- Une ingérence dans la vie privée, mais un soutien professionnel de proximité.

Pourquoi ce dispositif interne ?

Dans un établissement comme le nôtre, la détection précoce d'un trouble (anxiété sévère, dépression, crise de panique) permet d'éviter l'isolement d'un-e collègue et la dégradation du climat de travail. Il s'agit de savoir aller vers l'autre avant que la rupture ne survienne.

Des collègues, personnels ressources internes, formés :

- **Nicole Serriere, adjointe-DDFPT**
nicole.serriere@ac-toulouse.fr
- **Etienne Busch, enseignant mathématiques**
etienne.busch@ac-toulouse.fr

Tout agent inquiet de l'état de souffrance mentale d'un-e collègue est invité à contacter ces personnels ressources dédiés.

Des relais et ressources extérieures :

[Le pôle Santé-social en faveur des personnels en Hautes-Pyrénées :](#)

Le service social des personnels propose un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation à destination des personnels d'éducation nationale titulaires ou non, publics et privés, 1° et 2° degrés ainsi que les personnels retraités qui rencontrent des problèmes en lien avec leur vie professionnelle et/ou personnelle.

Le [site ViaPsY](#) est un répertoire pédagogique qui regroupe l'ensemble des dispositifs et des professionnels qui font des propositions de soins, d'accompagnement, ou d'entraide dans le domaine de la santé mentale.

[Psycom](#), est un organisme public d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous.
